

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE**  
**30 AVRIL 2026 À 18H30**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril 2026, le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 17 avril 2026, sous la présidence de Madame Micheline CIGNA, Vice- Présidente du CCAS.

**Étaient présents** : Mme Nathaly TAVERNIER - Mme Micheline CIGNA - Mme Aurélie BROSSE - M. Bernard DOUTRELEAU - Mme Marie-Hélène GRENIER - M. Noham DJATOUT - M. Philippe GUÉRIN - M. Isaac HABOUZIT - Mme Emna LAHMADI ;

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Michel VENDRA pouvoir à Mme Micheline CIGNA ;

**Absents** : M. Jean-François LESAGE - Mme Hajera TURKI - Mme Béatrice MADINIER ;

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 10

**17/CCAS - ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2026 CCAS**

Micheline CIGNA, Vice- Présidente du CCAS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants, L2321-1 et suivants, L2331-1 et suivants, R2311-1 et suivants, R2321-1 et suivants, R2331-1 et suivants,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 28 Mars relative à l'élection du Maire de Sassenage ;

**VU** la délibération n°10 - 2026 du Conseil d'Administration du CCAS du 16 Avril 2026 qui acte l'installation des membres du Conseil d'Administration du CCAS ;

**VU** le rapport d'orientation budgétaire présenté à la séance du Conseil d'Administration du 24 février 2026

**PROPOSE** au Conseil d'Administration :

**D'APPROUVER** le budget primitif du CCAS de Sassenage 2026 comme suit :

<b>Budget Primitif 2026</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	291 607,00 €
012 SALAIRES ET CHARGES	460 238,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 604,00 €
65 CHARGES DE GESTION COURANTE	23 694,59 €
67 CHARGES SPECIFIQUES	2 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>787 643,59 €</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	96 726,59 €
013 ATTENUATION DE CHARGES	6 250,00 €
70 PRODUITS DE SERVICES	132 000,00 €
74 SUBVENTIONS	32 667,00 €
75 SUBVENTION COMMUNE	520 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>787 643,59 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 000 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 000,11€
<b>TOTAL</b>	<b>37 000,11€</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	26 061,21 €
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1334,90 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9604,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 000,11€</b>

**Délibération adoptée avec :**

- Pour : 9
- Abstention : 1 - M. Bernard DOUTRELEAU

Fait et délibéré à Sassenage, les jours, mois, et ans susdits et ont signé les membres présents

Certifié exécutoire par le Président  
 du C.C.A.S compte tenu de la  
 réception en Préfecture le :  
 et de la publication le :

Pour copie certifiée conforme  
 Sassenage, le 5 mai 2026

La Vice-Présidente du CCAS,  
 Micheline CIGNA

